

Questions et réponses – ISDE #186538/A

Question 5:

Je voulais discuter avec vous du NOCOM et du "3% pour le matériel". Dans le document AMA, vous remarquerez que le 3% allouer pour le matériel est seulement le calcul utilisé pour estimer le matériel pour déterminer le tier et donc déterminer si l'offre doit être compétitive ou non concurrentielle et ne doit pas être comprise comme étant le calcul du matériel sur l'offre, puisque chaque fabricant fait le matériel différemment le montant du matériel réel pourrait être supérieur ou inférieur à 3%. C'est pourquoi le matériel est listé séparément sur l'offre.

Réponse 5:

Oui c'est correct.

Question 6:

NOCOM ne fait pas partie de la AMA. Par conséquent, nous demandons que la section NOCOM de la soumission soit citée un produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (Annexe D) au lieu d'être incluse avec le matériel, qui inclut uniquement le matériel pour les panneaux.

Réponse 6:

Oui, veuillez citer le NOCOM en tant que produit non-AMA en vertu de l'Annexe D.